

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 240212-05)**

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt quatre et le douze du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le six février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Jean- Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pierre ESPILONDO, Pantxo ITHURRIA, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFJET, Pierre DAGOIS, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Sophie DUFJET,	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS.	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

ACTION SOCIALE AU BÉNÉFICE DES AGENTS DE LA COMMUNE – MISE EN PLACE D'UNE AIDE À L'ACHAT DE VÉLO

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place depuis 2007 un dispositif d'action sociale en faveur de ses agents.

Pour rappel, l'action sociale fait partie des dépenses obligatoires des collectivités et a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.

A ce jour, cette aide concerne :

- l'octroi, au choix, d'une dotation de « chèques déjeuner » ou de « chèques cadeau » ou de « chèques culture »,
- la participation à la protection sociale complémentaire (participation mensuelle à un contrat de maintien de salaire).

Conformément au principe de libre administration, la loi confie à chaque collectivité le soin de décider le type de prestations, le montant et les modalités de mise en œuvre de l'action sociale.

En parallèle du dispositif exposé dans la délibération précédente, la commune souhaite proposer un dispositif d'aide sociale complémentaire pour l'achat de vélo à ses agents.

L'objectif est non seulement de promouvoir la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien et des loisirs mais aussi de participer à la promotion de l'activité physique des agents.

Il est précisé que l'assiette des bénéficiaires de l'action sociale est constituée des agents présents au 1^{er} janvier ayant cumulé plus d'un an d'ancienneté dans la collectivité.

Les montants d'aide proposé seraient ainsi les suivants :

VAE	Max = 300 €	Max = 50 % prix vélo
VAE cargo	Max = 400 €	Max = 50 % prix vélo
VAE d'occasion	Max = 200 €	Max = 50 % prix vélo
Vélo musculaire	Max = 150 €	Max = 50 % prix vélo

VU l'avis favorable du CST en date du 9 février 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la mise en place d'un volet « aide à l'achat de vélo » dans le cadre de l'action sociale dans les conditions ci-dessus exposées.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le *14.02.2024*
et publication ou notification du *16.02.2024*

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI